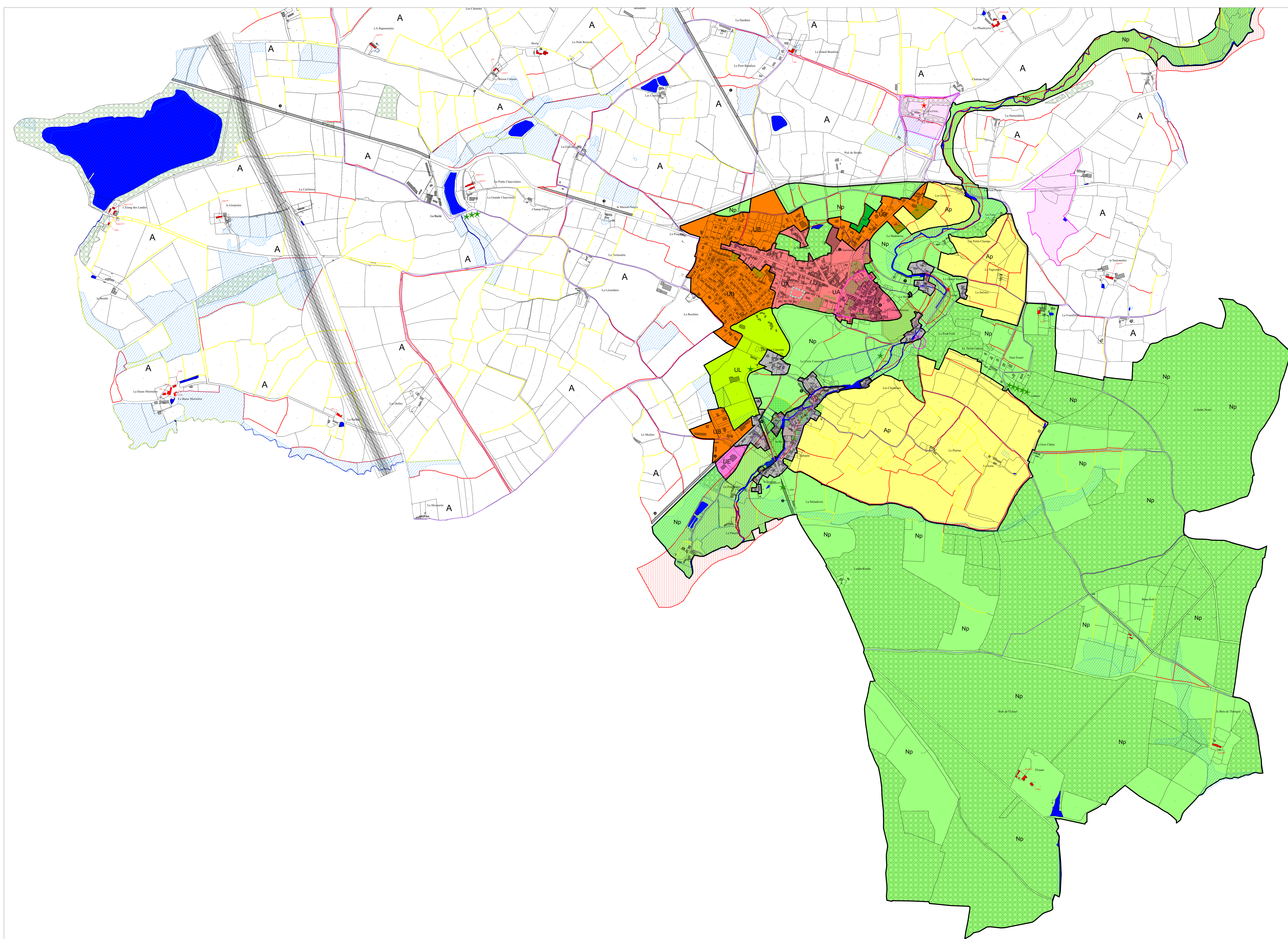




LEGENDE

- | | |
|----|--|
| UA | Zone urbaine de centre ancien |
| UB | Zone urbaine d'extensions récentes |
| UL | Zone urbaine de loisirs et de tourisme |
| UE | Zone urbaine économique |

- | | |
|-----------|--|
| A | Zone agricole |
| A | Secteur agricole |
| Ap | Secteur agricole d'intérêt paysager |
| N | Zone naturelle |
| Np | Secteur naturel de protection de l'environnement |
| Nj | Secteur naturel de jardin |
| Nh | Secteur naturel de hameau |

Elément de paysage, de patrimoine et secteur écologique à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

- | | |
|---|---|
|  | Jardins |
|  | Haie à enjeux forts (règles de compensation) |
|  | Haie à enjeux moyens (déclaration préalable obligatoire) |
|  | Arbre remarquable |
|  | Petit patrimoine |
|  | Bâtiment remarquable dont le changement de destination est admis suivant les conditions fixées au règlement |
|  | Zone humide fonctionnelle |

 Espace Boisé Classé (EBC)

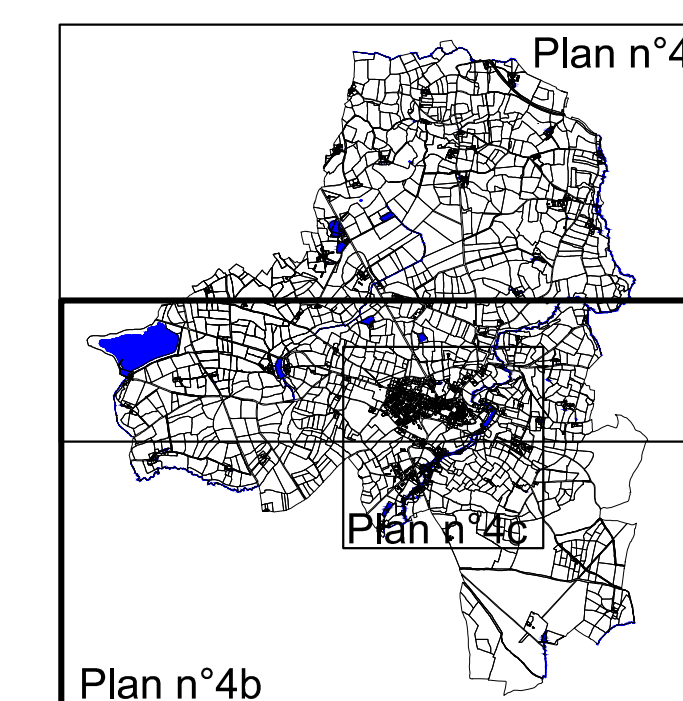
 Emplacement réservé

N° de la réserve	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative (m²)
1	Amélioration de l'itinéraire Evron – Saint-Denis, sur la route départementale n° 102	Commune Générale	21 377 m²
2	Amélioration de l'itinéraire Sainte-Christine – Lezard, sur la route départementale n° 102	Commune Générale	1 600 m²
3	Amélioration de l'itinéraire Lezard – Lezard-Suzanne, sur la route départementale n° 102	Commune Générale	17 720 m²
4	Amélioration de l'itinéraire Chammes – Sainte-Christine sur la route départementale n° 102	Commune Générale	4 695 m²
5	Amélioration de l'itinéraire liaison douce et de l'équipement des zones de stationnement	Commune Générale	4 925 m²
6	Amélioration d'un cheminement piéton et accès à une réserve incendie	Commune Générale	325 m²
7	Accès au chalet de sports de l'été	Commune Générale	3 070 m²
8	Amélioration de sécurité routière	Commune Générale	1 765 m²

-  Itinéraire de randonnée
-  Secteur soumis à un risque d'inondation (AZI de l'Erve)
-  Secteur soumis au risque de mouvement de terrain (PPRMT)
-  Zone de sensibilité archéologique
-  Canalisation de transport de gaz haute pression
-  Zone de dangers avec effets létaux significatifs
-  Zone de dangers avec premiers effets létaux
-  Zone de dangers avec effets irréversibles
-  Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Plan Local d'Urbanisme



Document n° 4b
Plan de zonage
Partie Sud

Vu pour être annexé à la délibération du 21 mai 2015

Echelle : 1-5 000
ARCHITOUR architectes associés
 Rémi HIRSHANT, architecte (dir.) ; Sylvain G. & Thomas C. K. / PELLE, L'Université québécoise

